

ainsi que l'état financier et le rapport de l'auditeur général à ce sujet, conformément à l'article 20 de la Loi sur la Société de développement de l'Industrie cinématographique canadienne, chapitre C-8, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/91).

Par M. Faulkner,—Rapport (en français et en anglais) de l'Office national du film du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément au paragraphe 2 de l'article 20 de la Loi nationale sur le film, chapitre N-7, S.R.C., 1970, y compris les états financiers dudit Office. (Document parlementaire n° 291-1/189).

Par M. Faulkner,—Rapport (en français et en anglais) des musées nationaux du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 22 de la Loi sur les musées nationaux du Canada, chapitre N-12, S.R.C., 1970, ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent. (Document parlementaire n° 291-1/300).

A 10 h. 19 du soir, la Chambre s'ajourne à demain à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,

LUCIEN LAMOUREUX.